

AFFICHE LE

14 DEC. 2022

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

ID : 017-211703004-20221213-DECMED22_7-AI

MDT-VBM/KD

VILLE DE
**LA
ROCHELLE**

Administration municipale.

- Délégation du Conseil municipal au Maire.
- Subdélégation aux Adjointes et Conseillers municipaux
- Demande de subvention pour l'achat de matériel audiovisuel

Réf : Médiathèques - 2022 - n°7

LE MAIRE DE LA VILLE DE LA ROCHELLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-17, L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22-5°, L 2122-23, L 2131-1 et L 2131-2

VU la délibération n°1 du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020, déléguant à M. le Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant notamment les demandes à tout organisme financeur l'attribution de subventions, le montant cumulé des subventions demandées pour un même opération devant être inférieur à 5 millions d'euros HT,

VU l'arrêté en date du 21 septembre 2022, par lequel M. le Maire a subdélégué sa compétence et sa signature en la matière à M. Thibaut GUIRAUD, Adjoint,

CONSIDERANT la vétusté et la complexité d'utilisation du matériel audiovisuel, ainsi que son inadéquation au regard de la salle d'animation de la médiathèque de Villeneuve-les-Salines dans laquelle il est situé,

CONSIDERANT le coût du renouvellement de ce matériel s'élevant à 7893,23 € TTC, financé à hauteur de 3946,61 € par le service médiathèques de la ville de La Rochelle,

SUR proposition de la Directrice générale des services de la Ville,

- D E C I D E -

- Article 1^{er} - De solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle une aide financière de 3946 € TTC pour le renouvellement du matériel audiovisuel destiné à la médiathèque de Villeneuve-les-Salines.
- Article 2 - Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera communiquée au Conseil municipal.
- Article 3 - La Directrice générale des services de la Ville est chargée de l'exécution de la présente décision.

La Rochelle,

P. LE MAIRE
et par subdélégation,
L'Adjoint

Signé électroniquement par Thibaut Guiraud
Date de signature : 13/12/2022
Qualité : M. Guiraud, Adjoint

Thibaut GUIRAUD

NB : Délais et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

La décision peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès de Monsieur le Maire dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.



DEMANDE DE SUBVENTION

CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE LA SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle mobilise une enveloppe en investissement pour accompagner les projets situés dans et hors géographie prioritaire, et portés par les communes membres ou tout autre porteur de projet.

Une commission permanente « Politique de la ville » est installée. Elle est chargée de donner des avis et formuler des propositions en matière de politique de la ville.

I. INSTRUCTION

Pour que le dossier soit instruit, il convient obligatoirement de :

- **Déposer un dossier complet présenté selon le modèle ci-joint**
- **Joindre toutes les pièces justificatives mentionnées ci-dessous**
- **Apporter un autofinancement de 20% minimum du coût total du projet (du montant HT pour tout organisme en mesure de récupérer la TVA, du montant TTC pour les autres).**

Le dossier complet (un exemplaire papier et un exemplaire numérique) doit être adressé, dûment rempli et signé, à la :

Communauté d'Agglomération de La Rochelle
Service Habitat et Politique de la Ville
6 rue Saint-Michel – BP 41287 – 17086 La Rochelle Cedex 02

Contact : **M. Louis Le Blevec** – Chargé de mission Politique de la ville
☎ 05 46 30 37 79 - 📧 louis.le-blevec@agglo-larochelle.fr

La demande de subvention, après instruction par le service sera présentée pour avis à la commission Politique de la Ville :

- si l'avis de la commission est défavorable, un courrier notifiera et argumentera le refus ;
 - si l'avis de la commission est favorable, la demande sera présentée au Conseil communautaire.
- Après le vote du Conseil communautaire, un courrier de notification de subvention sera adressé à l'opérateur, accompagné d'une convention de financement si le montant octroyé est supérieur à 10 000 €.

Un **premier paiement**, correspondant à **80%** de la subvention, sera versé à signature de la convention. Le solde de **20%** sera versé sur présentation d'un **bilan de réalisation de l'opération et d'un bilan**

financier (dépenses et recettes réalisées), avec un **récapitulatif des factures certifié conforme au projet initial**.

L'opération programmée doit normalement se réaliser dans l'année qui suit l'attribution de la subvention. Exceptionnellement, le délai pourra être prolongé dans une limite maximum de trois ans après l'obtention de la subvention, sous réserve d'un courrier motivé précisant explicitement les raisons.

II. LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

1. PIÈCES RELATIVES AU PORTEUR DE PROJET :

- Un courrier de demande de subvention adressé au Président de la Communauté de l'Agglomération
- Une demande de subvention signée du porteur ou de son représentant légal (conformément au modèle ci-joint),
- Un relevé d'identité bancaire.

Pour une commune :

- La délibération du Conseil Municipal (sollicitant la subvention approuvant le projet ainsi que le plan de financement prévisionnel),

Pour une association :

- La délibération du Conseil d'Administration,
- Les statuts de l'association, avec copie de la publication au journal officiel ou du récépissé de la déclaration à la Préfecture (s'il s'agit d'une première demande de subvention),
- La liste des membres du Conseil d'Administration,
- Une attestation sur l'honneur du demandeur de la régularité de sa situation au regard de ses obligations fiscales et sociales (voir fiche "Attestation sur l'honneur").
- **si la subvention sollicitée est supérieure à 45 735 € : les comptes financiers approuvés et signés des deux derniers exercices**, le rapport du commissaire aux comptes (ou de l'expert-comptable) ou, s'agissant du dernier exercice clos, les documents provisoires s'ils sont disponibles ;
- les mêmes documents comptables prévisionnels pour l'année en cours.

2. PIÈCES RELATIVES AU FINANCEMENT DU PROJET

- **Un budget prévisionnel détaillé** par nature de dépenses et de recettes, et les devis correspondants,
- Selon le cas, une attestation du porteur de projet selon laquelle il n'est pas assujéti et ne récupère pas la TVA,
- A la fin du projet, un bilan de réalisation de l'opération, un bilan financier (dépenses et recettes réalisées) et un récapitulatif des factures certifié conforme au projet initial.

Dans le cas d'équipement en matériel

- Les prévisions d'utilisation de ce matériel. S'il s'agit d'un renouvellement, la justification de l'amélioration apportée.

Dans le cas de travaux

AFFICHE LE
14 DEC. 2022

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

ID : 017-211703004-20221213-DECMED22_7-AI

- Un document précisant la situation juridique des terrains et immeubles, et établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci,
- Le programme détaillé des travaux accompagné des devis estimatifs et descriptifs,
- Le plan de situation, le plan de masse des travaux.

Dans le cas d'acquisitions immobilières

- Une note précisant la situation et la destination du terrain ou de l'immeuble, son prix et les besoins auxquels répondra la construction ou l'aménagement prévu,
- Le plan de situation, le plan cadastral et le plan parcellaire,
- Dans le cas où l'acquisition du terrain est déjà réalisée, le titre de propriété et un document justifiant son caractère onéreux si ce titre ne le spécifie pas.



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

**DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
ET DE LA SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE**

L'ORGANISME - FICHE ADMINISTRATIVE

NOM DE L'ORGANISME :

MAIRIE DE LA ROCHELLE

Sigle :

N° Siret (attribué par l'INSEE) :21170300400013

Adresse siège social :

BP 1541

Code postal : 17086

Ville : La Rochelle Cedex 2

Tél. : 05 46 31 87 74

Fax :

e-mail : veronique.bibard-manteau @ville-larochelle.fr

Association loi 1901

Autres (Fondation, GIP...)

Structure municipale : Médiathèque

Nombre d'adhérents : 2478

RESPONSABLE JURIDIQUE DE L'ORGANISME

Nom : GUIRAUD

Prénom : Thibaut

Qualité (Président, Maire, ...) : Adjoint délégué

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le responsable juridique atteste que la personne dont les qualité, nom et signature suivent, a procuration pour signer en ses lieu et place les documents demandés par les institutions concernées s'il est lui-même empêché, et s'engage à faire connaître toute limitation apportée à cette délégation de signature :

PERSONNES RECEVANT LA DÉLÉGATION :

NOM (*en capitales*) :

PRÉNOM :

Fonction dans l'organisme :

SIGNATURE de la personne recevant
la délégation

Certifié exact le :

Je certifie exactes les informations contenues dans cette fiche.

Le

à :

Signature du responsable juridique de l'organisme

LE
22

Envoyé en préfecture le 14/12/2022
Reçu en préfecture le 14/12/2022
Publié le
ID : 017-211703004-20221213-DECMED22_7-AI

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie

Je soussigné(e) GUIRAUD Thibaut.....
Représentant(e) légal(e) de la ville de La Rochelle,

- Déclare que la ville de La Rochelle est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférent ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- Précise que si la subvention est accordée elle devra être versée (1)

au Compte bancaire (RIB ci-joint)

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

.....
code banque **code guichet** **numéro de compte** **clé RIB**

Fait le à

Signature :

(1) Vous pouvez, si vous le souhaitez, joindre un RIB ou un RIP

AFFICHE LE

14 DEC 2022

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

ID : 017-211703004-20221213-DECMED22_7-AI

LE PROJET

▪ **INTITULE DE L'OPERATION : RENOUELEMENT DU MATERIEL AUDIOVISUEL DE LA MEDIATHEQUE DE VILLENEUVE-LES-SALINES**

Contexte :

Le réseau des Médiathèques Municipales de La Rochelle est constitué de quatre sites de lecture publique dont deux implantés sur des quartiers politique de la Ville :

Médiathèque de Mireuil

Médiathèque de Villeneuve-les-Salines

La présente demande de subvention PDV concerne :

- **Renouvellement du matériel audiovisuel obsolète de la grande salle d'animation de la Médiathèque de Villeneuve les Salines.**

▪ **NOM DE L'ORGANISME : MAIRIE DE LA ROCHELLE**

▪ **NOM DU RESPONSABLE DE L'OPÉRATION : Véronique BIBARD-MANTEAU**

▪ **TERRITOIRE DE L'OPÉRATION :** Agglomération Commune(s) X

Quartier(s) (préciser) : VILLENEUVE LES SALINES

Autre (préciser) :

▪ **ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX :**

Date de démarrage prévue : mars 2023

durée prévue : 2 jours

▪ **RÉCUPÉRATION DE LA TVA :**

OUI NON (* Fournir une attestation de non récupération de TVA)

▪ **DESCRIPTION DE L'OPÉRATION**

Remplacement de la totalité du matériel audiovisuel obsolète grande salle d'animation de la Médiathèque de Villeneuve-les-salines :

- Enceintes
- Amplificateur
- Système complet émetteur-récepteur
- Lecteur DVD optimum
- Vidéoprojecteur full HD 3600 lumens + support d'attache au plafond
- Extracteur audio, cordon HDMI, toutes fournitures utiles à l'installation

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC - OPPORTUNITE :

Le matériel audiovisuel acquis pour partie en 2012 est très sollicité et d'utilisation complexe.

Les usages multiples et intensifs en ont précipité l'usure, notamment pour le système audio peu efficace et la vidéo projection ne permettant plus une définition fine de l'image animée.

Les enceintes ne sont pas ou peu adaptées à la surface (+/- 100m²) de la salle dont la jauge a été fixée à 70 personnes.

AFFICHE LE

14 DEC. 2022

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

 SLO

ID : 017-211703004-20221213-DECMED22_7-AI

Contexte :

La Médiathèque de Villeneuve-les Salines, équipement culturel de proximité, propose, en sus de ressources documentaires, des actions de médiation et événements en direction prioritairement des habitants du bassin de vie desservi :

- Public en consultation/visite libre : familles, enfants et jeunesse en autonomie
- Public captif : scolaires-collégiens-lycéens et tous groupes constitués (dispositif CLAS avec le Centre social du quartier, groupe FLE, PAS)
- Public empêché : personnes porteuses de handicap (APF, APAJH...)

Dans la grande salle d'animation sont programmées régulièrement en direction des Villeneuvois et en particulier de la jeunesse :

- Projections et diffusions de films de fiction ou documentaires, musique et spectacles vivants (Cies de théâtre rochelaises) lectures à voix haute, contes...
- Des actions en partenariat avec les festivals rochelais : FEMA, Escales documentaires, Actions solidaires ou des actions ponctuelles dans le cadre de l'éducation à l'image, de la lutte contre les discriminations –Mois des mémoires par exemple- de la structuration du *Vivre ensemble*, de la *Citoyenneté* et des loisirs partagés.

Cette salle peut être mise à disposition des groupes de réflexion concernant le Plan de renouvellement Urbain du quartier,

Le matériel audiovisuel doit pouvoir être utilisé en autonomie – simplicité et efficience-

LES OBJECTIFS VISÉS :

- Proposer aux usagers prioritairement du bassin de vie des animations audiovisuelles et/ou musicales dans des conditions optimales
- Optimiser les conditions de mise en œuvre d'un programme d'éducation à l'image en direction des 0-25 ans
- Pérenniser et valoriser les partenariats à l'œuvre (Festivals notamment) en offrant des conditions de diffusion optimales
- Faciliter les multiples usages grâce à un matériel d'accès simplifié, cf branchements numériques
- Permettre à l'ensemble de l'équipe in situ de se saisir de cet outil en toute autonomie et avec efficience, le champ des actions en direction de tous les usagers en sera facilité et élargi. La complexité supposée du fonctionnement du matériel ne sera plus un frein.

CONTENU :

Équipement selon devis de l'entreprise Acoustic Vidéo System

A noter : le devis fourni pourrait être augmenté d'environ 20% en fonction du prix des matières premières

RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS DE RÉALISATION :

Le champ des actions en direction de tous les usagers en sera facilité et élargi :

Indicateurs :

- Fréquentation, adhésion des publics
- Élargissement des partenariats (dispositifs éducatifs, de loisirs, nouveaux festivals)

La complexité supposée du fonctionnement du matériel ne sera plus un frein :

- Augmentation de l'utilisation de l'espace en autonomie

AFFICHE LE
14 DEC. 2022

Envoyé en préfecture le 14/12/2022
Reçu en préfecture le 14/12/2022
Publié le 
ID : 017-211703004-20221213-DECMED22_7-AI

▪ **LIENS AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS :**

Collectivités territoriales (*commune, EPCI, conseil départemental, régional...*) ; **Services de l'État** (*Préfecture, DDCS, DRAC, ...*) ; **Autres partenaires** (*CAF, Bailleurs sociaux, entreprises, associations...*)

PARTENAIRES	Préciser la nature de la collaboration (méthodologique, suivi, financement, etc. ...)
.....
.....
.....
.....
.....

AFFICHE LE
14 DEC. 2022

Envoyé en préfecture le 14/12/2022
Reçu en préfecture le 14/12/2022
Publié le
ID : 017-211703004-20221213-DECMED22_7-AI

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	MONTANTS		RECETTES	MONTANTS HT
	HT	TTC		
Acquisitions			Aides publiques :	
Mobilières			COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE (Politique de la Ville)	3288€
Immobilières			Droit commun	
Travaux (mentionner obligatoirement les principaux postes de dépenses)			ETAT (à préciser)	
Matériel	6577€69	7893€23	Union Européenne (préciser les fonds) Autres Collectivités Territoriales	
Prestations intellectuelles			Région	
Divers (à préciser)* :			Département	
			Commune	
A déduire			Autre (à préciser)	
Recettes générées par l'investissement			Autofinancement (minimum 50% du montant total du projet) : 50%	3288€85
			Fonds propres	
			Emprunts	
			Autres	
TOTAL DEPENSES	6577€69	7893€23	TOTAL RECETTES	6577€69

* pour les dépenses de fonctionnement, détailler les dépenses notamment les salaires et charges

Fait à le
Nom, prénom : et signature du responsable légal :

ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DES TRAVAUX

Je, soussigné(e), *(responsable juridique de l'organisme)* Thibaut Guiraud

adjoint au Maire délégué de la Ville de La Rochelle

certifie que le projet de renouvellement du matériel audiovisuel de la médiathèque de Villeneuve-les-Salines
n'a reçu aucun commencement de travaux à ce jour.

Je m'engage à ne pas commencer ces travaux avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

Fait à La Rochelle, le

Pour valoir ce que droit,

L'adjoint au Maire,

AFFICHE LE
14 DEC. 2022

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

SLO

ID : 017-211703004-20221213-DECMED22_7-AI

La Rochelle, le :

Monsieur Jean-François FOUNTAINE
Président de la Communauté d'Agglomération
De La Rochelle
Service Habitat et Politique de la ville
6 rue Saint-Michel
17000 LA ROCHELLE

Objet : Demande de subvention Politique de la Ville 2023 – Renouvellement de matériel audio-visuel

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance, par la présente, une subvention d'un montant de 3946 € TTC afin de renouveler le matériel audiovisuel obsolète de la Médiathèque de Villeneuve les Salines.

Située dans un quartier prioritaire, la Médiathèque de Villeneuve, propose régulièrement projections, musique vivante et actions d'éducation à l'image en direction des publics jeunesse du bassin de vie desservi.

Ce nouvel équipement audiovisuel permettra de mettre en œuvre ces projets culturels, éducatifs et citoyens essentiels, dans des conditions optimales.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma parfaite considération.

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,

Thibaut GUIRAUD



AFFICHE LE

14 DEC. 2022

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

ID : 017-211703004-20221213-DECMED22_7-AI

MEDIATHEQUE LA ROCHELLE

MEDIATHEQUE LA ROCHELLE

PLACE DU 14 JUILLET

17042 LA ROCHELLE CEDEX 1

ACOUSTIC VIDEO SYSTEM

8 RUE LAVOISIER ZAC BELLE AIRE NORD

17440 AYTRE

Tél : 0546311444

R.C.S. : LA ROCHELLE

FR 03447498148

Date

28/10/2022

Numéro

DV20103268

Code client

CL0100

Référence	Description	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Tx TVA
MATERIEL VIDEO & SON					
AR0142	RACK METAL 18 U AVEC ROULETTE / INSERT	1,00	417,00	417,00	20,00
AR0142	ENCEINTE SUSPENDUE 2.5" BLANCHE QSC AD-P.SAT-WH	4,00	129,16	516,64	20,00
AR0142	CAISSON DE BASSE PASSIF QSC AD-S.SUB-BK	1,00	574,15	574,15	20,00
AR0142	AMPLIFICATEUR CROWN XLS1002	1,00	449,00	449,00	20,00
AR0142	MELANGEUR AUDIOPHONY MX82	1,00	325,75	325,75	20,00
AR0142	MODULE BT DN300BR 1RU	1,00	140,83	140,83	20,00
AR0142	MICROPHONE SHURE BLX24 E PG58	1,00	299,16	299,16	20,00
AR0142	SYSTEME COMPLET EMETTEUR-RECEPTEUR				
AR0142	KIT DE MISE EN RACK SHURE	1,00	42,00	42,00	20,00
AR0150	SET CABLAGE ET CONNECTIQUES AUDIO	1,00	75,00	75,00	20,00
AR0142	LECTEUR BLU RAY DENON PRO RACKABLE DN 500 BDMKII	1,00	463,00	463,00	20,00
	BLU RAY - PORT USB - DVD - CD AUDIO				
AR0546	CORDON HDMI 20M	2,00	55,00	110,00	20,00
AR0266	CABLE HP 2X1.5MM ²	100,00	1,92	192,00	20,00
AR0142	VIDEOPROJECTEUR OPTOMA UHD38X FULL HD 3600 LUMENS	1,00	999,17	999,17	20,00
AR0142	EXTRACTEUR AUDIO HDMI	1,00	41,00	41,00	20,00
AR0273	SUPPORT VIDEOPROJECTEUR PLAFOND	1,00	74,50	74,50	20,00
AR0062	GOULOTTE / MOULURE AU METRE	40,00	4,50	180,00	20,00
AR0150	CHASSIS HDMI NAHDMIWB	1,00	20,49	20,49	20,00
AR0150	MODULE 1U RCP 8701U	1,00	8,00	8,00	20,00
AR0150	DIVERSES FOURNITURES	1,00	40,00	40,00	20,00



ACOUSTIC VIDEO SYSTEM

8 RUE LAVOISIER ZAC BELLE AIRE NORD

17440 AYTRE

Tél : 0546311444

R.C.S. : LA ROCHELLE

FR 03447498148

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

ID : 017-211703004-20221213-DECMED22_7-AI

AFFICHE LE

14 DEC. 2022

MEDIATHEQUE LA ROCHELLE

MEDIATHEQUE LA ROCHELLE

PLACE DU 14 JUILLET

17042 LA ROCHELLE CEDEX 1

Date

28/10/2022

Numéro

DV20103268

Code client

CL0100

Référence	Description	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Tx TVA
AR0148	FORFAIT INSTALLATION ET MISE EN SERVICE MATERIEL	1,00	1 610,00	1 610,00	20,00

% TVA	Base	Montant TVA
20,00%	6 577,69	1 315,54

Total HT	Total TVA	Total TTC
6 577,69	1 315,54	7 893,23

Net à payer
7 893,23

30% d'acompte sera demandé pour toute commande, le restant dû à la facturation.

Crédit agricole IBAN FR76 1170 6120 2053 1559 6300 292

BIC AGRIFRPP817

Cachet et signature précédés de "BON POUR ACCORD"



DIRECTION DES FINANCES

AFFICHE LE
14 DEC. 2022

VILLE DE LA ROCHELLE

ADRESSE

BP 1541
17086 LA ROCHELLE CEDEX 2

TEL 05-46-51-51-51
Mail finances@ville-larochelle.fr

R.I.B

BANQUE DE FRANCE			
Relevé d'identité bancaire			
TITULAIRE	TRESORERIE LA ROCHELLE MUNICIPALE		
DOMICILIATION	BDF LA ROCHELLE		
CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB
30001	00695	C1700000000	68
Identification nationale (RIB)			
IBAN	FR43 3000 1006 95C1 7000 0000 068		
SWIFT/BIC associé	BDFEFRPPCCT		

SIREN 211 703 004

SIRET Budget Principal 211 703 004 00013

APE APE 8411 Z

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE France FR 69 211 703 004
Europe FR 1K 211 703 004

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

 SLO

ID : 017-211703004-20221213-DECMED22_7-AI

AFFICHE LE

14 DEC. 2022